



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des langues officielles

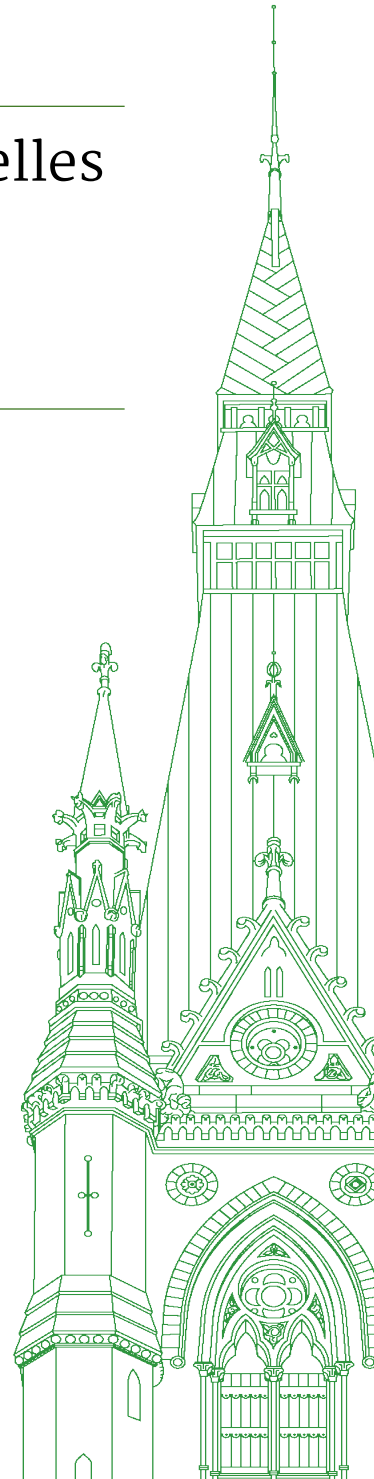
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 086**

Le lundi 12 février 2024

---

Président : M. René Arseneault





## Comité permanent des langues officielles

Le lundi 12 février 2024

• (1600)

[Français]

**Le président (M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.)):** J'ouvre maintenant la séance.

Bienvenue à la 86<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 20 septembre 2023, le Comité se réunit afin de reprendre son étude sur le développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je vais abréger toutes les instructions et directives destinées à ceux qui se joignent à nous de façon virtuelle. Ça fait maintenant trois ans que nous utilisons l'application Zoom, alors nous y sommes habitués. Je souhaite quand même informer le Comité que, conformément à notre motion de régie interne relative aux tests sonores, tous les témoins ont effectué les tests requis avant le début de la réunion. Tout est conforme, alors les interprètes devraient être en mesure de bien entendre toutes les interventions et nous pourrions fonctionner de façon fluide dans les deux langues officielles.

Aujourd'hui, nous avons de la grande visite durant la première heure de la réunion. Nous recevons M. Gilles Grenier, qui est professeur émérite à l'Université d'Ottawa et qui comparait à titre personnel. Nous recevons également Mme Karen Greve Young, qui est cheffe de la direction de Futurpreneur Canada et qui se joint à nous par vidéoconférence.

Avant de commencer, je vous prie d'excuser le Comité d'avoir commencé la réunion en retard. Ce sont les aléas de la vie parlementaire. Deux votes se sont tenus à la Chambre avant le début de la réunion, ce qui nous a retardés d'une quinzaine de minutes.

Par conséquent, je serai très sévère pour le temps de parole. Chers invités, je vous donne cinq minutes chacun pour nous dire un peu...

Souhaitez-vous dire quelque chose, monsieur Godin?

**M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC):** En fait, monsieur le président, j'aimerais savoir de quelle façon le temps sera réparti. Il est présentement 16 heures. Nous avons perdu une demi-heure. La séance devait initialement être divisée en deux parties d'une heure chacune. Comment cela se passera-t-il, maintenant?

**Le président:** Pour la première partie, nous allons commencer par faire une série complète de questions. Ensuite, si le temps le permet, nous ferons une deuxième série de questions, mais avec des temps de parole réduits.

**M. Joël Godin:** Qu'est-ce que ça veut dire, en réalité?

**Le président:** Ce sera réduit de moitié.

**M. Joël Godin:** Nous aurons donc deux séances de 45 minutes, est-ce bien ça?

**Le président:** Non, ce n'est pas ce que je voulais dire.

Nous finirons la première partie de la réunion à 16 h 30, puis nous aurons une heure en compagnie du prochain groupe d'invités.

Une autre option serait effectivement de diviser la séance en deux parties de 45 minutes. Est-ce que ça convient à tout le monde?

**Des députés:** D'accord.

**M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.):** Personnellement, je dois partir à 17 h 30.

**Le président:** Dans votre cas, vous avez des obligations importantes, je n'en doute pas.

Le Comité est donc d'accord pour répartir le temps en deux parties de 45 minutes.

Je vais accorder cinq minutes à chaque témoin. Je serai sévère pour le temps, afin de nous permettre d'avoir plus de temps pour les questions et les réponses.

Nous allons commencer par M. Grenier.

**M. Gilles Grenier (professeur émérite, Université d'Ottawa, à titre personnel):** Bonjour, tout le monde. Merci de cette invitation.

Je suis professeur émérite au Département de science économique de l'Université d'Ottawa.

Je vais vous présenter les résultats de quelques-unes de mes recherches passées qui sont pertinentes en réponse aux préoccupations de votre comité. Ces recherches portent sur l'économie du marché du travail et se sont intéressées entre autres aux liens entre les attributs linguistiques et l'immigration, d'une part, et les salaires et les attributs économiques, d'autre part. Ces recherches ont porté sur le Canada dans son ensemble, sur le Québec et aussi un peu sur d'autres provinces, dont l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Les données provenaient de différents recensements canadiens. J'ai utilisé des méthodes économétriques que les économistes utilisent pour analyser les effets de différentes variables sur d'autres variables.

Voici brièvement quelques résultats que j'ai obtenus de ces recherches.

Au Québec, il y a eu une amélioration des revenus relatifs et du statut économique des francophones par rapport aux anglophones depuis les années 1970.

J'ai aussi fait des recherches pour l'Ontario et j'ai alors fait des constatations intéressantes. Les francophones de l'Ontario ont de très bons revenus par rapport aux anglophones. Là n'est pas le problème. Le problème en Ontario, c'est la diminution du poids des francophones en raison de l'assimilation et de l'immigration, qui est très importante. Sur le plan de la langue parlée à la maison, les francophones ne constituent que 2 % de la population de l'Ontario.

Au Nouveau-Brunswick, la situation est intéressante aussi. Par le passé, les revenus des francophones étaient plus bas que ceux des anglophones, mais un bon rattrapage a été fait au cours des récentes décennies. La proportion de francophones au Nouveau-Brunswick a baissé un peu, mais elle se maintient. Dans l'ensemble, la francophonie au Nouveau-Brunswick se maintient assez fortement.

En Ontario, il y a un problème au point de vue du nombre, mais, au point de vue du dynamisme du statut économique, la situation est quand même assez bonne.

J'ai aussi fait quelques études sur l'immigration et ses répercussions sur les langues officielles. Ma recherche récente s'est intéressée surtout au Québec, et principalement à Montréal, dans le but de savoir dans quelle proportion les immigrants s'intègrent à la communauté francophone ou anglophone, pour ce qui est de la langue utilisée à la maison et de la langue de travail.

En général, les résultats des recherches ont montré que les immigrants utilisaient plus l'anglais et moins le français à la maison et au travail, comparativement aux non-immigrants. L'immigration contribue donc à augmenter le poids de l'anglais et à diminuer celui du français. C'est le cas non seulement au Québec, mais aussi dans les autres provinces.

Cependant, jusqu'à environ 2016, au Québec, les nouvelles cohortes d'immigrants avaient tendance à utiliser de plus en plus le français, de telle sorte que l'effet sur la diminution du poids du français était minimal. Malheureusement pour le français, dans le Recensement de 2021, on a observé une inversion de la tendance: les immigrants récents utilisaient beaucoup plus l'anglais que le français, ce qui contribuait au déclin du français.

Les recherches ont montré que le pays d'origine des immigrants est déterminant dans le choix de la langue dans laquelle ils s'intègrent. En raison de l'importance de l'anglais mondialement, les immigrants sont portés à choisir cette langue s'ils n'ont pas déjà de liens avec le français. Donc, le pays d'origine des immigrants détermine en très grande partie la langue dans laquelle ils vont s'intégrer.

D'autres recherches ont aussi étudié l'effet de la langue de travail sur les revenus, à la fois pour les francophones et les anglophones au Québec et pour les immigrants. Les résultats sont un peu décevants pour le français, en ce sens que les recherches ont montré qu'il était payant pour un francophone de travailler en anglais, alors qu'un anglophone, même s'il était bilingue, ne faisait pas de gain salarial à travailler en français. La combinaison la plus intéressante, c'est que ceux qui travaillaient à peu près à 75 % du temps en anglais et à 25 % du temps en français gagnaient plus que ceux qui travaillaient seulement en anglais ou seulement en français. Donc, l'anglais est une nécessité et le français est seulement un atout. On peut le voir comme ça.

J'ai aussi fait des recherches en ce qui concerne les immigrants au Québec, et les résultats étaient les mêmes: les immigrants avaient intérêt à travailler en anglais, parce que c'était plus payant.

En conclusion, dans le contexte où l'anglais est la principale langue internationale et que l'immigration est la principale source de croissance de la population, il devient de plus en plus difficile de maintenir l'équilibre linguistique au Canada.

• (1605)

Je vous remercie.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Grenier.

[Traduction]

Madame Greve Young, vous avez la parole pour cinq minutes.

Allez-y.

**Mme Karen Greve Young (cheffe de la direction, Futurpreneur Canada):** Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Karen Greve Young. Je suis cheffe de la direction de Futurpreneur Canada. Nous sommes un organisme national sans but lucratif qui aide des aspirants entrepreneurs à démarrer des entreprises prospères partout au pays.

Nous avons un partenariat de longue date avec le gouvernement du Canada, avec lequel nous sommes en constante collaboration depuis 2001. En fait, depuis la création de Futurpreneur il y a 27 ans, nous avons aidé plus de 17 700 entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans à démarrer plus de 14 000 entreprises dans l'ensemble des provinces et des territoires. Le Québec est la province où nous avons aidé le plus d'entrepreneurs jusqu'à maintenant.

Notre modèle de soutien unique combine jusqu'à 60 000 \$ de financement par prêt sans garantie et un mentorat individuel. Nous avons en outre établi un partenariat unique avec la Banque de développement du Canada dans le cadre duquel nous prêtons conjointement nos ressources.

Nous comblons une lacune importante en aidant de jeunes entrepreneurs issus de la diversité qui, autrement, auraient de la difficulté à accéder au financement et au mentorat dont ils ont besoin pour lancer une entreprise prospère.

Nous offrons tous nos services dans les deux langues officielles, en français et en anglais, à tous nos clients partout au pays, peu importe où ils se trouvent. En tant qu'organisme national canadien, nous nous assurons toujours de servir les entrepreneurs dans la langue officielle de leur choix. En fait, je travaille chez Futurpreneur depuis cinq ans, et depuis mon arrivée, nous avons augmenté notre capacité bilingue de 82 % afin d'assurer un soutien ininterrompu à la clientèle dans les deux langues officielles.

Aujourd'hui, les 120 employés de Futurpreneur parlent couramment l'anglais, et près de 50 % de nos employés parlent couramment le français, qu'ils soient francophones ou complètement bilingues. Nous pouvons communiquer avec tous les clients et les membres du public et les servir dans l'une ou l'autre des langues officielles en tout temps, dans n'importe quelle région du pays. Notre personnel basé au Québec est entièrement bilingue et peut servir tant les clients anglophones que les clients francophones.

Nous investissons délibérément dans les talents, les compétences et l'expérience des francophones à l'extérieur du Québec afin de mieux servir et représenter les divers besoins et expériences des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Plus de la moitié de notre personnel francophone se trouve à l'extérieur du Québec, et chaque équipe de Futurpreneur compte au moins un membre complètement bilingue.

• (1610)

[Français]

Nous avons également plus d'une douzaine de membres de l'équipe qui, comme moi-même, sont capables de mener des affaires en français, bien qu'ils ne le maîtrisent pas complètement et qu'ils ne soient pas comptés parmi les 50 % de notre équipe qui sont parfaitement bilingues.

[Traduction]

Futurpreneur s'engage à avoir une incidence économique inclusive et y parvient en aidant de jeunes entrepreneurs issus de la diversité à démarrer et à réussir. Reconnaître et accroître la diversité des entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire, y compris les nouveaux arrivants, les entrepreneurs noirs, autochtones et de couleur, les entrepreneurs 2ELGBT-QI+ et les personnes handicapées, signifie adopter une approche intersectorielle et comprendre que les obstacles linguistiques peuvent faire partie d'un ensemble plus vaste d'obstacles systémiques.

Comme nous nous réunissons en ce Mois de l'histoire des Noirs, je tiens à souligner l'importance de soutenir les entrepreneurs noirs partout au Canada, dont beaucoup sont des francophones vivant à l'extérieur du Québec. Ingrid Brousillon, une nouvelle arrivante francophone qui s'est établie à Vancouver, fait partie des entrepreneurs qui ont reçu un prêt et du mentorat dans le cadre du Programme de démarrage pour les entrepreneurs noirs de Futurpreneur. Ingrid est la fondatrice de Griottes Polyglottes, une entreprise axée sur le renforcement de l'esprit d'équipe et le développement personnel par l'entremise d'ateliers de théâtre.

Récemment, dans le cadre de notre campagne de récits du Mois de l'histoire des Noirs, nous avons présenté Ingrid dans une entrevue que vous pouvez trouver sur nos réseaux sociaux et dans laquelle on alterne harmonieusement le français et l'anglais. L'histoire d'Ingrid met en lumière l'importance de s'assurer que l'écosystème entrepreneurial peut soutenir les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada. En fait, l'équipe du Programme de démarrage pour entrepreneurs noirs de Futurpreneur, qui sont tous membres de la communauté noire, est bilingue et en mesure d'offrir des services en français ou en anglais.

Notre programme de démarrage pour les entrepreneurs autochtones, dont le personnel est entièrement composé de membres des communautés autochtones, compte également des membres qui peuvent fournir des services en anglais et en français.

Je tiens à souligner l'importance des partenariats avec les organisations, les associations et les réseaux locaux, régionaux et nationaux qui soutiennent les entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Futurpreneur travaille avec divers partenaires et organismes axés sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour aiguiller ou recruter des entrepreneurs, échanger des renseignements et des pratiques exemplaires et travailler à des initiatives de collaboration.

Ce modèle connaît beaucoup de succès, et nous travaillons constamment avec l'écosystème partout au Canada afin de nous assurer que les programmes servent adéquatement les jeunes entrepreneurs issus de la diversité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, contribuant ainsi au développement socioéconomique inclusif du Canada.

**Le président:** Merci, madame Greve Young.

Pouvez-vous conclure en 10 secondes?

**Mme Karen Greve Young:** Oui.

Le soutien aux entrepreneurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire a été et continuera d'être au cœur du travail de Futurpreneur, et nous sommes impatients de poursuivre notre partenariat fructueux avec le gouvernement du Canada pour soutenir le développement économique inclusif.

Merci.

[Français]

**Le président:** Merci beaucoup, madame Young.

Nous allons commencer la première série de questions. Chaque formation politique aura six minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. Ce sera interactif.

Nous commençons par les conservateurs. Monsieur Godin, la parole est à vous pour six minutes.

**M. Joël Godin:** Merci, monsieur le président.

Merci, madame Young et monsieur Grenier.

Par l'étude que nous faisons présentement, nous voulons connaître les pratiques exemplaires en ce qui concerne les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Monsieur Grenier, vous avez dit qu'au Québec, les personnes qui étaient bilingues avaient de meilleurs revenus. Avez-vous des données indiquant si les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'extérieur du Québec connaissent une progression ou une régression sur le plan économique? Nous parlerons de démographie par après.

**M. Gilles Grenier:** J'ai fait des études à ce sujet il y a quelque temps, mais je n'ai pas les données les plus récentes. Je ne veux donc pas m'avancer trop loin.

**M. Joël Godin:** Je ne veux pas avoir les chiffres précis, mais pouvez-vous nous donner un ordre de grandeur?

**M. Gilles Grenier:** D'accord.

Comme je l'ai dit, pour ce qui est de l'Ontario, tous les résultats économiques montrent que les Franco-Ontariens se portent bien sur le plan économique. La communauté franco-ontarienne est très dynamique et compte beaucoup d'entrepreneurs. Selon les données sur le revenu et sur le marché du travail, la situation est très bonne.

Je n'ai pas vérifié pour toutes les provinces, mais je pense que c'est le cas ailleurs aussi, en général. Comme je l'ai dit, il y a eu une amélioration au Nouveau-Brunswick, par exemple. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick se portent relativement bien économiquement.

Donc, du point de vue de la valeur de leur contribution, les communautés francophones, du moins en Ontario et au Nouveau-Brunswick, sont dynamiques. Elles contribuent à la société et elles ont de bonnes conditions économiques.

• (1615)

**M. Joël Godin:** Merci, monsieur Grenier.

Je vais maintenant m'adresser à Mme Young.

Vous avez terminé votre présentation en vous disant ouverte à de nouvelles pratiques exemplaires.

Quelles pratiques pourraient améliorer la performance des communautés de langue officielle en situation minoritaire et leur donner les outils nécessaires pour qu'elles soient meilleures sur le plan économique et pour qu'elles soient plus attractives, de manière à ce que les francophones dans les régions hors Québec veuillent aller s'y installer?

[Traduction]

**Mme Karen Greve Young:** Je vous remercie de la question.

Je vais l'aborder du point de vue des employés, ainsi que du point de vue des services.

Comme je l'ai mentionné, près de la moitié de nos employés bilingues vivent à l'extérieur du Québec. En fait, nous payons une prime aux employés qui maîtrisent l'anglais et le français, parce que nous valorisons la maîtrise de la langue française pour servir les Canadiens francophones, peu importe où ils vivent.

Pour ce qui est de nos services, encore une fois, nous avons des francophones ou des...

[Français]

**M. Joël Godin:** Je m'excuse de vous interrompre, madame Young. Je comprends que votre organisation a une structure et des employés, mais ce n'est pas exactement ce que je voulais savoir.

Concrètement, quels outils supplémentaires aimeriez-vous avoir dans votre coffre à outils pour que votre organisation soit meilleure et qu'elle puisse accompagner les gens qui veulent s'installer dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

[Traduction]

**Mme Karen Greve Young:** C'est intéressant. Je suis désolée. Je n'avais pas bien compris votre question.

À l'heure actuelle, nous servons déjà les Canadiens francophones, peu importe où ils se trouvent. Les membres de notre équipe francophone sont répartis dans tout le pays. Les partenariats avec des organisations qui se trouvent dans des collectivités rurales où il y a un certain nombre de Canadiens francophones constituent un autre outil que nous utilisons, mais que nous pourrions utiliser davantage. Nous avons actuellement 21 partenariats. Nous pourrions en avoir plus de manière à nous assurer d'avoir des gens sur le terrain, en plus de notre personnel.

Il est également très utile d'avoir des outils en ligne, de sorte qu'un anglophone du Québec ou un francophone, peu importe où il se trouve au pays, ait accès à tous nos webinaires, qui sont toujours...

[Français]

**M. Joël Godin:** Je m'excuse de vous interrompre, madame Young, mais il ne me reste pas beaucoup de temps de parole.

Voici ce que je voudrais savoir, en fait. Qu'est-ce que vous demanderiez au gouvernement pour que les régions soient plus attractives et plus prospères? Quels outils pouvons-nous mettre dans votre coffre à outils pour vous permettre de développer la prospéri-

té des régions comptant des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

[Traduction]

**Mme Karen Greve Young:** Le financement de Futurpreneur doit faire l'objet d'un renouvellement du gouvernement fédéral. Les fonds du gouvernement fédéral nous aident à nous assurer que nous pouvons offrir nos services. Comme je l'ai dit, nous offrons nos services en français ou en anglais sans problème. Cependant, nous avons besoin de financement pour employer les gens qui travaillent avec les entrepreneurs et offrir du mentorat et du financement à ces derniers.

Pour être honnête, je pense qu'une plus grande partie de ce que le gouvernement fait actuellement pour soutenir les organisations qui soutiennent les francophones à l'extérieur du Québec... Nous travaillons en partenariat avec eux aujourd'hui et nous aimerions continuer à le faire. Nous devons continuer à faire notre travail pour que cela se produise. Nous fournissons actuellement tous nos services dans les deux langues. Je trouve génial que le gouvernement accorde de l'importance aux deux langues.

Je sais que je ne donne pas exactement la réponse que vous voulez entendre, mais je me sens très appuyée. J'espère que nous soutenons les entrepreneurs comme ils le souhaitent, peu importe où ils se trouvent.

[Français]

**Le président:** Merci, madame Young.

[Traduction]

C'est tout le temps que nous avons pour M. Godin.

[Français]

Je cède maintenant la parole pour six minutes à M. Angelo Iacono, du Parti libéral.

**M. Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur Grenier, votre domaine de spécialisation en économie touche manifestement au bilinguisme, à la langue de travail, aux langues minoritaires et aux immigrants. Le travail de ce comité est de réfléchir sur des questions qui touchent directement les communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment celles de langue française hors Québec.

La majorité des articles que vous avez écrits concernent la situation à Montréal ou, de façon plus générale, au Québec. Avez-vous des connaissances sur la situation économique des communautés de langue française hors Québec?

• (1620)

**M. Gilles Grenier:** Oui, un peu.

Vous avez raison de dire que la majorité des articles que j'ai écrits portaient sur le Québec, et surtout sur Montréal. Cela dit, il y a une vingtaine d'années, j'ai écrit un article sur les francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Plus récemment, j'ai demandé à une étudiante à la maîtrise de mettre à jour les résultats que j'avais obtenus dans cette étude. Comme je l'ai dit dans ma présentation, la mise à jour de cette étude montrait qu'il y avait eu une amélioration importante de la condition économique des francophones du Nouveau-Brunswick. Leur niveau d'éducation avait rattrapé celui des anglophones, finalement. Quand on analysait les revenus, on n'observait aucun écart considérable de salaire entre les francophones et les anglophones. On observait même parfois un écart positif en faveur des francophones.

Du point de vue des...

**M. Angelo Iacono:** Merci, monsieur Grenier.

Monsieur le président, pourrait-on demander au témoin de nous transmettre ces nouvelles données dès que leur mise à jour sera terminée? Je vous remercie.

J'ai une autre question pour vous, monsieur Grenier.

En novembre dernier, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles cibles d'immigration. D'ici 2026, le gouvernement souhaite accueillir 6 %, 7 %, puis 8 % d'immigrants francophones.

Que pensez-vous de ces nouvelles cibles?

**M. Gilles Grenier:** Je pense qu'elles sont très ambitieuses et je ne suis pas certain qu'on sera capable de les atteindre. Le gouvernement fédéral a depuis longtemps des cibles en matière d'immigration francophone hors Québec, c'est-à-dire pour attirer les immigrants francophones dans d'autres provinces que le Québec, mais, si je comprends bien, ces cibles ont été atteintes seulement une fois. À mon avis, le fait d'augmenter de façon aussi importante les niveaux d'immigration pour les prochaines années afin de les faire passer à près de 500 000 immigrants par année rendra encore plus difficile l'atteinte de ces cibles pour la francophonie.

J'encourage quand même le gouvernement à faire des efforts pour s'assurer d'avoir des immigrants francophones. Il existe de bons bassins d'immigration francophone dans le monde. Par exemple, des gens d'Haïti, du Maroc ou de l'Algérie, de même que de nombreuses personnes de la France, viennent au Canada pour y étudier ou y travailler. La plupart vont au Québec, mais plusieurs pourraient aller en Ontario ou dans d'autres provinces, aussi.

**M. Angelo Iacono:** C'est parfait.

Quelles mesures Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pourrait-il adopter pour augmenter le bassin de candidats potentiels et améliorer le recrutement?

**M. Gilles Grenier:** Ce n'est pas facile, car le bassin d'immigrants qui vont s'intégrer à l'anglais est beaucoup plus grand que celui d'immigrants qui vont s'intégrer au français. À l'échelle mondiale, la langue dominante est l'anglais. Actuellement, les immigrants au Canada proviennent en grande partie de la Chine, de l'Inde, des Philippines et d'autres pays d'Asie. Bien que ces pays ne soient pas à prédominance anglophone, l'anglais y est la langue seconde dominante. Les immigrants en provenance de ces pays ont donc tendance à s'intégrer à l'anglais. Même s'ils vont au Québec, c'est très difficile de les intégrer à la langue française.

Le bassin francophone est toujours plus petit. Néanmoins, le français n'est pas une langue morte dans le monde. Il demeure une

langue internationale qui a son importance. Les pays de l'Afrique du Nord, comme l'Algérie et le Maroc, sont importants pour l'immigration francophone. En outre, les pays de l'Afrique subsaharienne, en particulier de l'Afrique de l'Ouest, comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Congo, envoient de plus en plus d'immigrants au Québec, mais ils pourraient aussi en envoyer dans les autres provinces canadiennes.

Il existe quand même un bon bassin d'immigration francophone au Québec et à l'extérieur du Québec.

**M. Angelo Iacono:** Je suis content de vous entendre dire que la langue française n'est pas morte.

Récemment, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a annoncé une nouvelle politique en matière d'immigration. Aimerez-vous faire part à notre comité de vos commentaires à cet égard?

**M. Gilles Grenier:** J'imagine que vous parlez de la politique visant à admettre 500 000 immigrants par année. Personnellement, je trouve que cette politique vise un trop grand nombre d'immigrants. J'ai exprimé cette opinion par le passé, notamment quand j'ai fait des suggestions pour le Québec. J'ai toujours pensé que les niveaux d'immigration au Québec étaient raisonnables, mais que ceux projetés par le reste du Canada étaient beaucoup trop élevés.

On en voit maintenant les répercussions. Il n'y a qu'à penser à la crise du logement. La population du Canada, et particulièrement celle de l'Ontario, a augmenté tellement vite qu'il manque de logements, ce qui rend difficile l'intégration des immigrants.

Je pense que la politique d'immigration canadienne a des cibles beaucoup trop élevées. Elles sont peut-être deux fois plus élevées qu'il y a cinq ou six ans.

• (1625)

**Le président:** Merci, monsieur Grenier. Vous pourrez certainement profiter des prochaines questions pour donner plus de détails.

C'est maintenant au tour du Bloc québécois. Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour six minutes.

**M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Monsieur Grenier, vous avez publié en 2019 un article intitulé « *Quebec's language policy and economic globalization* ». Selon le résumé de l'article, les francophones du Québec ont vu leur pouvoir d'achat s'améliorer et ont maintenant un meilleur contrôle de l'économie. Cependant, sur le marché du travail, travailler en anglais rapporte plus que de travailler en français, notamment pour les immigrants.

Ici, au Comité, nous avons vu des études qui tendaient à dire le contraire, c'est-à-dire que les anglophones seraient plus pauvres et vivraient plus de chômage, par exemple. Cependant, ces études se basaient sur la première langue officielle parlée et sur la médiane.

Pour votre part, vous avez étudié davantage l'aspect de la langue de travail. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

**M. Gilles Grenier:** Plusieurs méthodologies peuvent être utilisées pour comparer les salaires et les revenus. Selon le cas, on peut arriver à des résultats qui varient.

Quant à la méthode utilisée dans mon cas, je ne veux pas nécessairement entrer dans les détails techniques. Les économistes qui comparent les salaires utilisent habituellement des microdonnées. C'est ce qu'on appelle en anglais la *human capital earnings function*, soit la fonction de gains en capital humain. Au moyen de cet outil, on fait une analyse régressive des salaires en utilisant des variables comme l'éducation, l'expérience, l'emploi et d'autres caractéristiques. Pour notre part, nous avons ajouté la langue de travail parmi les variables explicatives. Nous avons des mesures de contrôle en ce qui concerne les différences acceptables et raisonnables de salaires et nous essayions de voir quelles étaient les répercussions de la langue de travail sur les salaires.

Effectivement, pour les immigrants à Montréal, nous obtenions le résultat un peu décevant selon lequel il était plus payant de travailler en anglais qu'en français. Il faut comprendre que la difficulté est plus grande pour les immigrants à Montréal. On veut qu'ils apprennent le français, alors on leur offre des cours de francisation. Cependant, quand ils arrivent sur le marché du travail, souvent le français ne suffit pas et ils doivent aussi apprendre l'anglais pour pouvoir fonctionner convenablement.

Le Québec est donc dans une situation un peu particulière par rapport au reste du Canada. À Toronto, il y a juste une langue: tout le monde doit apprendre l'anglais. Au Québec, en revanche, le gouvernement veut que les immigrants apprennent le français, et ce n'est pas toujours facile. En plus, ils sont obligés d'apprendre l'anglais. Souvent, les immigrants en provenance de pays francophones ne connaissent pas bien l'anglais, à leur arrivée. La difficulté est donc plus grande pour le Québec que pour le reste du Canada.

**M. Mario Beaulieu:** Vous avez dit aussi que, malgré les progrès réalisés par les francophones, la situation du français au Québec était préoccupante. Le défi est d'intégrer davantage d'immigrants à la majorité francophone. Le gouvernement fédéral a dit récemment qu'il avait aussi le mandat de protéger et de promouvoir le français au Québec, ce qui est une grande nouveauté.

N'est-ce pas un peu incohérent qu'au Québec, par exemple, tout le financement pour les programmes d'appui au développement économique des communautés minoritaires de langue officielle soit consacré à l'anglais, soit au renforcement du développement économique des anglophones, notamment pour appuyer des groupes qui favorisent le recrutement d'immigrants pour pourvoir des postes anglophones?

**M. Gilles Grenier:** Je ne veux pas trop m'avancer sur les besoins des anglophones au Québec. Je pense que l'anglais est déjà très attirant au Québec. On n'a pas besoin d'efforts pour en augmenter l'usage.

Je ne peux pas en dire plus que cela à cet égard.

● (1630)

**M. Mario Beaulieu:** Vous avez dit que, en Ontario et au Québec, la situation économique des francophones s'était améliorée.

Le fait qu'ils parlent plus anglais et travaillent plus en anglais pourrait-il être un des facteurs qui expliquent cela?

**M. Gilles Grenier:** Oui, jusqu'à un certain point. Le bilinguisme a augmenté chez les francophones au cours des 20 ou 30 dernières années.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'anglais est une langue internationale, une *lingua franca*. Si vous allez en Europe, vous verrez que les gens se plaignent de la valeur accordée à l'anglais et des dangers

qu'il pose. Nous ne sommes donc pas les seuls dans cette situation, au Québec, mais nous pouvons y faire face. C'est correct d'utiliser l'anglais, jusqu'à un certain point, pour communiquer avec des gens à l'étranger, mais il y a encore de la place pour le français. Cela demeure une langue importante sur le plan international. Elle est parlée en Afrique, en Asie et en Amérique.

En tant qu'économiste, je pense que le français doit pouvoir faire concurrence à l'anglais. On sait que l'anglais est tellement dominant mondialement que le français ne pourra jamais le remplacer, mais il faut que d'autres langues, dont le français, puissent faire concurrence à l'anglais et que certaines activités, qu'il s'agisse de recherche scientifique ou de commerce, se fassent en français.

**M. Mario Beaulieu:** Je pense que plusieurs pays, comme l'Italie, connaissent aussi ce phénomène, mais les Italiens conservent quand même leur place dans le marché du travail et dans l'économie.

**M. Gilles Grenier:** La différence, c'est que les Italiens, par exemple, apprennent l'anglais comme langue seconde, mais parlent l'italien chez eux, dans leur pays. Au Québec, le problème, c'est qu'il y a une grande communauté anglophone...

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Grenier. C'est tout le temps que nous avons.

Madame Ashton, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD):** Merci beaucoup.

J'aimerais d'abord poser une question à Mme Greve Young sur les barrières auxquelles se heurtent les entrepreneurs.

À ce comité, nous avons entendu parler à plusieurs reprises du manque de services de garde en français partout au pays et d'une façon plus générale, de l'accès à des services de garde abordables.

Pouvez-vous nous dire à quel point l'accès aux services de garde est important pour les entrepreneurs qui poursuivent des occasions d'affaires et avec lesquels vous travaillez?

[Traduction]

**Mme Karen Greve Young:** L'accès aux services de garde d'enfants est une priorité tant pour les femmes que pour les hommes entrepreneurs de moins de 40 ans que nous soutenons, les personnes qui sont en âge de procréer. En fait, certains des entrepreneurs que nous soutenons ont mis sur pied des garderies pour leur collectivité. Ce sont des entreprises que nous aidons, car la demande est très forte. En fait, plusieurs de ces entreprises sont des garderies francophones hors Québec. Comme vous l'avez dit, c'est un besoin que nous avons constaté. Voilà pour l'anecdote.

Je dirais que les ressources les plus précieuses des entrepreneurs sont leur temps, l'argent dont ils ont besoin et les conseils qu'ils reçoivent. Ils ont besoin de services de garde d'enfants qui leur permettent de consacrer plus de temps à leurs affaires. Je n'ai pas de données précises à ce sujet, mais de façon anecdotique, oui. Ils ont aussi besoin de financement, et ils ont besoin de financement sans crainte de discrimination. C'est quelque chose que nous offrons. C'est pourquoi il est important que nos services soient accessibles dans les deux langues, peu importe où se trouvent les entrepreneurs. Ils ont également besoin de mentorat et d'encadrement, et ce, dans la langue dans laquelle ils sont le plus à l'aise, que ce soit le français ou l'anglais.



**Mme Niki Ashton:** Merci beaucoup de toutes ces précisions. C'est formidable d'entendre parler du travail que font les entrepreneurs avec lesquels vous travaillez sur les services de garde d'enfants — surtout les services de garde d'enfants francophones.

[Français]

Monsieur Grenier, comme on le sait, le gouvernement fédéral reconnaît le besoin de soutenir financièrement les fonctionnaires fédéraux qui parlent les deux langues officielles. Il reconnaît aussi qu'il faut s'assurer qu'ils ont accès à des services d'apprentissage des langues.

Pensez-vous que cette approche serait importante dans d'autres domaines d'emploi du pays?

• (1635)

**M. Gilles Grenier:** Devrait-on encourager le bilinguisme dans le secteur privé ou dans d'autres domaines de la même façon qu'on essaie de le faire dans la fonction publique fédérale? Sûrement.

Je pense qu'il devrait y avoir plus de gens bilingues au Canada, plus de gens qui parlent le français. Il y a quand même beaucoup d'anglophones qui apprennent le français au moyen de cours d'immersion française. Malheureusement, ils ont rarement l'occasion de le pratiquer parce qu'ils travaillent surtout en anglais. Je pense qu'on devrait faire des efforts pour que les milieux de travail au Canada soient beaucoup plus bilingues, un peu comme c'est le cas au Québec.

Au Québec, c'est tout à fait normal de travailler dans les deux langues. Par exemple, dans les restaurants de Montréal, on demande au client s'il veut être servi en français ou en anglais. J'aimerais bien qu'on le fasse aussi à Ottawa, et que les serveurs et les serveuses nous permettent de commander dans la langue de notre choix. Par contre, souvent, on ne le fait pas parce qu'on craint que la personne ne nous comprenne pas.

Selon moi, on devrait encourager de plus en plus de personnes à travailler dans les deux langues officielles canadiennes. Ce serait notre distinction en tant que Canadiens. Cela nous rendrait différents des Américains. Au Canada, on parle deux langues, et aux États-Unis, on parle seulement une.

Cela répond-il à votre question?

**Mme Niki Ashton:** Oui. C'est une bonne suggestion.

Au Comité, on a beaucoup parlé du lien entre l'éducation et le développement économique. Comme on le sait, il y a une grande pénurie de personnel enseignant francophone, et ce, partout au Canada. Nos écoles et nos garderies ont besoin d'enseignants et d'éducatrices.

Selon vous, serait-il important que le gouvernement fédéral s'engage à trouver des solutions en partenariat avec les provinces et les organisations qui s'occupent de l'éducation, afin de répondre à cette pénurie de main-d'œuvre? S'agirait-il aussi de trouver des solutions en matière de développement économique?

**M. Gilles Grenier:** Il y a des pénuries de main-d'œuvre dans tous les domaines, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. On devrait très certainement faire des efforts pour embaucher plus d'éducatrices et de professeurs qui peuvent enseigner en français. Par contre, ce n'est pas facile, parce qu'il y a des pénuries de main-d'œuvre un peu partout, en effet.

**Le président:** Merci, madame Ashton et monsieur Grenier.

C'est tout le temps que nous avons pour la première partie de la réunion. En effet, nous devons suspendre la séance temporairement, à 16 h 45, afin de faire les tests de son pour les prochains témoins.

Je vous remercie, chers témoins, de votre présence et de nous avoir fait part de vos connaissances. Si vous croyez que de l'information supplémentaire devrait nous être envoyée, n'hésitez pas à la transmettre à notre greffière. Cette dernière transmettra toute cette information écrite aux membres du Comité. Je précise que ces renseignements écrits ont le même poids que les témoignages.

Je vais suspendre la séance quelques instants.

• (1635)

(Pause)

• (1640)

**Le président:** Nous reprenons la séance.

Je souhaite la bienvenue aux témoins de la deuxième heure de notre réunion, qui participent par vidéoconférence.

Pour commencer, nous accueillons M. Pierre-Marcel Desjardins, professeur de l'Université de Moncton. La dernière fois que je l'ai vu, je dirais que sa chevelure et sa barbe étaient un peu moins blanches.

Nous recevons également M. Kenneth Deveau, du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse,

M. Desjardins est du Sud-Est de la province du Nouveau-Brunswick, en Acadie; et M. Deveau est de la Baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Écosse.

Soyez les bienvenus, chers amis.

Vous disposez chacun d'environ cinq minutes pour nous présenter ce dont vous voulez nous entretenir. Je suis ferme pour ce qui est du respect des cinq minutes de temps de parole, parce que cela donne plus de temps aux membres du Comité de poser des questions. Par la suite, il y aura la période de questions et réponses interactives avec les différents représentants de nos formations politiques, qui sont bien sages par les temps qui courent.

Cela étant dit, nous commençons par M. Desjardins, qui dispose de cinq minutes.

**M. Pierre-Marcel Desjardins (professeur, Université de Moncton, à titre personnel):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je m'appelle Pierre-Marcel Desjardins. Je suis professeur d'économie à l'Université de Moncton. J'ai porté d'autres chapeaux, incluant celui de la présidence du conseil d'administration de RDEE Canada, pendant deux ans.

J'aimerais vous présenter quatre points.

Premièrement, il arrive souvent, en économie, qu'on n'accorde pas suffisamment d'importance à ce qu'on peut appeler les coûts de transaction. La langue en est un élément. Il y a la proximité géographique, la proximité historique, mais également la proximité culturelle, incluant la langue. Selon les prévisions sur la progression de la population francophone mondiale, la part de la population mondiale qui parlera le français, principalement en raison de ce qui se passe en Afrique, devient de plus en plus importante.

Deuxièmement, quand on a besoin d'avoir accès à une main-d'œuvre, parfois la statistique à laquelle on fait référence est la langue maternelle — c'est souvent un aspect important pour les entreprises. L'Alberta, par exemple, compte 79 000 francophones de langue maternelle, mais 260 000 personnes peuvent parler le français. En matière de développement économique, il est souvent tout aussi important de regarder la capacité de converser en français quand on fait notre analyse.

Troisièmement, lorsqu'on parle de bilinguisme ou du fait français — je fais beaucoup référence au contexte néo-brunswickois —, on a souvent l'impression que ce sont les personnes bilingues, principalement les francophones qui en profitent. Je ferai donc référence à ce qu'on appelle communément les « centres d'appels » ou les « centres de contact à la clientèle ». En général, au Nouveau-Brunswick, le pourcentage de la population du marché du travail qui est unilingue anglophone, c'est-à-dire qui ne parle que l'anglais, est de 56 %. Cependant, dans les centres de contact à la clientèle, ce pourcentage est de 66 %.

Rappelez-vous que lorsque vous appelez un numéro sans frais, on vous dit d'appuyer sur le 1 si vous voulez parler en français et sur le 2 si vous voulez parler en anglais. La technologie dirige les appels au bon endroit. Les anglophones unilingues bénéficient de la présence de la communauté francophone et du bilinguisme.

Enfin, quatrièmement, selon mes études, en particulier au Canada atlantique et plus spécifiquement au Nouveau-Brunswick, lorsqu'on regarde les moyennes, il peut sembler que la communauté francophone est peut-être moins performante sur le plan économique. Cependant, lorsqu'on regarde la situation dans chacun des comtés, on constate que les francophones réussissent généralement mieux que leurs compatriotes anglophones du même comté. En fait, les francophones sont surtout concentrés dans les régions rurales, alors que les anglophones sont surtout concentrés dans les milieux urbains.

J'ai entendu le témoignage des deux personnes qui ont comparu avant moi. Quand on parle de politiques publiques, il est extrêmement important d'avoir des politiques qui encouragent le développement rural, parce que c'est là que sont concentrés les francophones. Souvent, quand on démeunge dans des milieux plus urbains, principalement pour des raisons économiques et financières, le taux d'assimilation s'accroît.

Parmi les programmes ciblés, on peut penser à la petite enfance, dont les services devraient être offerts en français. Ils ne devraient même pas être bilingues, mais bien en français. Il faudrait des écoles, des services gouvernementaux, des services en art et en culture en français. Tous les services en français que nous sommes capables d'amener en milieu rural contribuent à l'essor des communautés francophones en situation minoritaire qui sont souvent, pour certaines d'entre elles, concentrées dans les milieux plus ruraux.

Je vous remercie.

• (1645)

**Le président:** Merci, monsieur Desjardins.

Je donne maintenant la parole à M. Deveau, du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse.

Monsieur Deveau, vous disposez d'un maximum de cinq minutes.

**M. Kenneth Deveau (directeur général, Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse):** Je vous remercie de m'avoir offert cette occasion. J'espère être aussi efficace que M. Desjardins.

Je m'appelle Kenneth Deveau et je suis le directeur général du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse. J'ai un doctorat en éducation de l'Université de Moncton. J'ai été vice-recteur de l'Université Sainte-Anne, ainsi que directeur et fondateur d'Invest Nova Scotia, dont j'ai également occupé la vice-présidence et la présidence. Récemment, j'ai complété le MIT Regional Entrepreneurship Acceleration Program. Je suis donc passé de l'éducation, au début de ma carrière, au développement économique. Aujourd'hui, je vais essayer de faire le lien entre ces deux domaines, de vous faire part de mes réflexions et, peut-être, de vous suggérer certaines pistes.

Fondamentalement, on parle de la vitalité de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire, ou CLOSM. La vitalité d'une communauté se définit par sa capacité à se maintenir comme une entité distincte et à s'épanouir dans ce contexte, et elle peut se résumer en trois facteurs: le statut du groupe, de sa langue et de sa culture; sa complétude institutionnelle; et, bien entendu, les facteurs démographiques. Ces derniers retiennent beaucoup notre attention, mais ils sont souvent la conséquence des deux autres facteurs.

Parlons d'abord du statut. En économie, la langue des affaires est l'anglais, que ce soit dans nos communautés, à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale. J'ai écouté les témoignages précédents. Il y a quand même des territoires où le français a un statut particulier, et on devrait miser davantage sur ces territoires lorsqu'il est question d'échanges commerciaux pour nos communautés. Je pense notamment au Québec. Pourrait-on promouvoir davantage d'échanges commerciaux entre la baie Sainte-Marie et le Québec, par exemple? Y a-t-il des domaines particuliers sur lesquels on pourrait miser davantage? On aurait intérêt à travailler à des domaines qui sont déjà établis, plutôt que d'essayer d'en créer d'autres. Je pense notamment à la culture et à l'éducation. Vous avez déjà parlé des institutions et exploré la question de l'éducation. L'éducation, de la prématernelle au postsecondaire, est un facteur important qui contribue au développement économique et à la vitalité de nos communautés. Cela a beaucoup été étudié.

Sur le plan économique, je vais me concentrer sur l'éducation postsecondaire, pour rester bref. En Nouvelle-Écosse, après les produits de la mer, comme le poisson et le homard, surtout, le produit d'exportation qui apporte le plus de revenus est l'éducation postsecondaire. L'Université Sainte-Anne y joue un grand rôle. En Nouvelle-Écosse, les étudiants étrangers sont très importants pour l'économie francophone, il ne faut pas l'oublier. Ils représentent plus que des frais de scolarité. C'est aussi une main-d'œuvre qualifiée pour nos entrepreneurs et des clients pour nos commerces. De plus, c'est une porte vers les marchés internationaux, que ce soit l'Europe, le Maghreb ou l'Afrique subsaharienne. Cela n'est pas assez exploité, et je suis convaincu qu'il y a là un rôle à jouer pour le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse. Il y a des possibilités sous-exploitées qu'on doit explorer davantage.

Finalement, j'aborderai la question démographique, qui est très importante. La mobilité fait que nous perdons nos jeunes, et c'est une perte double. Ils quittent nos régions, comme le Madawaska — vous le savez, monsieur Arseneault —, pour faire des études postsecondaires. Nous perdons non seulement nos jeunes, mais aussi les futurs chefs de file de nos communautés. Ce sont les plus forts qui nous quittent et qui, souvent, ne reviennent pas. Comment peut-on les rapatrier? Avant, on cherchait à développer des commerces. Maintenant, compte tenu des modes de travail flexibles, il y a peut-être des possibilités à exploiter davantage.

On a aussi parlé de l'immigration, ici, à ce comité. L'immigration francophone fait partie des priorités de la francophone canadienne, du gouvernement du Canada et du gouvernement de certaines provinces. Plus tard, j'aimerais vous parler d'un projet du Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, concernant la baie Sainte-Marie. Je me servirai de ce projet pour me permettre de vous faire quelques recommandations lorsque vous me poserez des questions.

Je vous remercie du temps que vous m'accordez. J'ai hâte de répondre à vos questions.

• (1650)

**Le président:** Merci, monsieur Deveau.

Au premier tour de questions, chaque formation politique disposera de six minutes.

M. Godin, premier président du Comité, va commencer ce tour.

Monsieur Godin, vous disposez de six minutes.

**M. Joël Godin:** Merci, monsieur le président.

Je précise que je ne suis pas le président du Comité; j'en suis le premier vice-président. C'est vous qui en êtes le président.

**Le président:** En effet, vous êtes le premier vice-président du Comité. Je m'excuse.

**M. Joël Godin:** Messieurs Desjardins et Deveau, je vous remercie de votre présence, cet après-midi.

Ce que j'ai entendu était doux à entendre. À mon avis, vous pouvez nous faire beaucoup de suggestions pour outiller les régions en situation minoritaire, afin que celles-ci demeurent attrayantes et qu'elles prospèrent davantage.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Desjardins. Avez-vous accès à l'ensemble des données nécessaires pour bien dresser le portrait de la situation des entrepreneurs francophones?

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** La difficulté consiste à définir « entrepreneur francophone ».

S'agit-il du chef d'entreprise qui parle français, mais dont les employés parlent anglais? S'agit-il d'une propriété étrangère? Trouver cette définition est souvent le défi le plus important. Même avec les recensements de Statistique Canada, ce n'est pas facile d'avoir accès à cette information. Même si on trouvait une définition, obtenir les informations nécessaires pour procéder à des analyses sur des gens d'affaires resterait un défi.

**M. Joël Godin:** Si je comprends bien, ce serait un outil très important pour pouvoir faire du développement économique basé sur la langue française, dans les communautés en situation minoritaire, et sur la langue anglaise, au Québec. Cela dit, concentrons-nous davantage sur les régions francophones.

Si je comprends bien, vous pouvez quand même faire certaines catégories, comme l'entrepreneuriat francophone, les clients francophones et le bilinguisme. Cependant, vous dites que Statistique Canada devrait vous donner accès à ces données, puisque cela vous permettrait d'être encore plus efficace.

Est-ce exact?

• (1655)

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** Oui, c'est exact.

Les données que nous utilisons sont souvent celles du recensement. On ne nous offre pas nécessairement les données nous permettant d'analyser la structure d'une entreprise. On nous donne plutôt accès aux données liées aux lieux de résidence et aux ménages. Les données sont donc plutôt liées aux employés, et non au milieu d'affaires.

Nous avons des statistiques sur la langue de travail, mais celles-ci ne nous permettent pas de faire le lien avec les types d'entreprises et de marchés. Par exemple, on ne sait pas si ces entreprises exportent sur les marchés francophones. Il faut faire tous ces liens pour avoir un portrait complet de la situation. Souvent, nous devons faire des sondages et interviewer les gens d'une entreprise pour dresser le profil sociodémographique d'une région. Par exemple, j'ai fait des études dans lesquelles on comparait la Gaspésie au Nord du Nouveau-Brunswick. On peut le faire. Cependant, c'est beaucoup plus complexe de comparer des entreprises de la Gaspésie à des entreprises du Nouveau-Brunswick.

**M. Joël Godin:** Ce n'est pas la même réalité, en effet.

Merci, monsieur Desjardins.

Monsieur Deveau, tout à l'heure, vous avez dit que les étudiants étrangers étaient très importants pour maintenir la vitalité économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il y a la démographie, mais il y a aussi l'impact économique.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

**M. Kenneth Deveau:** Oui, certainement.

Selon le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, les étudiants étrangers forment une clientèle, mais ils sont aussi une ressource. En effet, les étudiants étrangers qui s'établissent dans nos régions, même pendant une courte période, fréquentent les commerces locaux. Il s'agit donc d'une clientèle importante pour une région rurale comme celle de la baie Sainte-Marie. Pour nos entreprises et nos employeurs, il s'agit aussi d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Personnellement, je pense qu'il y a là une occasion de commerce international sous-exploitée, compte tenu des liens qu'on pourrait avoir avec l'étranger.

J'aimerais revenir à votre question qui portait sur la recherche.

En plus des données de Statistique Canada, on a besoin d'outiller les organismes, comme le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, afin qu'ils puissent établir des partenariats avec des chercheurs, comme M. Desjardins, et pour étudier l'économie de nos régions. Ainsi, nous aurions moins de problèmes lorsque nous mettons en place des projets, en pensant que c'est une bonne idée, sans avoir les données probantes qui nous permettraient de prendre les bonnes décisions aux bons moments.

**M. Joël Godin:** Merci, monsieur Deveau.

Mes prochaines questions s'adresseront à vous deux, messieurs Desjardins et Deveau.

Serait-il possible de faire parvenir au Comité les bonnes pratiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire? Cela pourrait nous inspirer pour ce qui est de l'ensemble des communautés du Canada.

Par ailleurs, serait-il possible de nous fournir les outils supplémentaires qui seraient nécessaires?

On a parlé des données statistiques. Je pense que c'est un élément très important, mais il y a sûrement d'autres données. Notre temps de parole est restreint, mais je profite de l'occasion pour vous demander de nous transmettre ces réponses par écrit. Cela nous permettrait de rédiger un meilleur rapport et d'inviter le gouvernement à être plus proactif et à poser de bons gestes relativement à l'attractivité de ces communautés. Il faut aussi que cette attractivité demeure. Il faut aussi garder notre savoir et nos jeunes. Enfin, il faut que les travailleurs et les étudiants étrangers restent chez nous. Il faut que nos communautés soient encore plus performantes et attrayantes, en plus d'inciter les gens à utiliser le français.

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** Nous le ferons avec plaisir.

**Le président:** Merci, monsieur Godin.

Les prochaines questions des libéraux nous viendront du plus grand timide du groupe, M. Darrell Samson.

Monsieur Samson, vous avez la parole pour six minutes.

**M. Darrell Samson:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie également, messieurs Desjardins et Deveau.

Monsieur Deveau, c'est toujours un plaisir de vous revoir en grande forme. Je sais que vous adorez les questions de recherche; vous avez donc sauté sur l'occasion de venir nous voir. C'est ce dont je me suis aperçu avec mon collègue M. Godin, et je trouve cela essentiel.

Deux questions me tiennent à cœur. La première porte sur le RDEE, soit le Réseau de développement économique et d'employabilité, que vous connaissez très bien. Lors du Sommet national sur la francophonie économique en situation minoritaire, qui s'est tenu en 2022, le RDEE a expliqué qu'il était primordial que le gouvernement crée un plan dédié aux communautés francophones, soit un plan économique ou une stratégie, pour atteindre son objectif.

Avez-vous des commentaires à faire à cet égard? À quoi cela pourrait-il ressembler, selon vous?

• (1700)

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** Parmi les facteurs qui avaient été relevés, il y avait la petite enfance et l'immigration, parce que ceux-ci vont souvent de pair. Les immigrants veulent que leurs enfants grandissent en français. Quand ils arrivent dans des communautés francophones hors Québec en situation minoritaire, le fait d'avoir accès à des services de la petite enfance en français devient donc attrayant pour eux. Parmi ces facteurs figurait aussi la question des écoles. Souvent, les immigrants qui s'installent dans des régions où le français n'est pas la langue majoritaire veulent quand même avoir la possibilité d'élever leurs enfants en français. Cela va plus loin que le simple fait de parler le français à la maison. Donc...

**M. Darrell Samson:** Je vous remercie de votre réponse, monsieur Desjardins. Je ne veux pas que la réponse à ma question se concentre sur l'immigration comme telle.

Je vais demander à M. Deveau s'il peut enrichir davantage le débat sur cette question.

**M. Kenneth Deveau:** Je vous remercie, monsieur Samson, de m'offrir cette occasion.

Je vais revenir, encore, à l'idée de mettre au point une stratégie réfléchie et progressive basée sur la recherche. Je crois vraiment que la recherche est de prime importance. Il y a la recherche universitaire, mais il y a aussi toute une recherche appliquée qui est en cours pendant que nous élaborons nos projets. Je vous donne l'exemple d'un projet que nous sommes en train de préparer, à la baie Sainte-Marie...

**M. Darrell Samson:** Je m'excuse de vous interrompre. Je sais que vous voulez parler de cela, mais je ne vais pas vous le permettre, parce que c'est mon temps de parole et que je ne veux pas perdre ma deuxième question, qui est aussi importante. Je suis certain que quelqu'un d'autre va vous permettre de poursuivre sur ce sujet. Cela dit, vous pouvez certainement nous envoyer cet exemple, qui serait très utile pour le Comité.

Donc, monsieur Deveau, on sait que les jeunes quittent nos communautés et qu'il faut mettre un terme à cela. On sait aussi que les jeunes de nos communautés en situation minoritaire ont un grand sens de l'innovation et énormément de créativité.

Que pouvons-nous faire pour travailler avec les jeunes, pour stimuler leur intérêt, pour qu'ils créent chez nous au lieu de devoir aller dans les grandes villes? Ce serait important de nous pencher sur cette question.

Je m'adresse à M. Deveau.

**M. Kenneth Deveau:** D'accord. Je vous remercie de votre question, à laquelle je suis heureux de répondre.

D'abord, certains jeunes originaires de nos régions sont extrêmement qualifiés et vivent dans les grandes métropoles canadiennes où il y a des graves problèmes de logement. Dans nos régions, nous avons des problèmes de connectivité. La résolution de ces problèmes et l'élaboration de stratégies qui appuieraient justement les personnes travaillant à distance permettraient de rapatrier des jeunes qui ont du potentiel et qui sont capables d'exercer un leadership dans nos régions, à partir de nos régions. Des organismes comme le Conseil de développement économique pourraient créer ces stratégies.

En fait, les statistiques démontrent que la majorité des entrepreneurs lancent leur entreprise après l'âge de 40 ans. Si nous pouvons rapatrier des jeunes de cet âge, nous aurons des entrepreneurs en herbe pour faire prospérer nos régions. Cela amènerait du capital dans nos régions, ce qui est vraiment le nerf de la guerre.

**M. Darrell Samson:** Monsieur Desjardins, voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet? Je vous en donne l'occasion.

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** Je répondrai rapidement en disant que, en ce qui concerne la mobilité, nous voulons demeurer en région rurale, mais nous avons besoin d'avoir accès à ce qu'il se passe ailleurs. Pour cela, nous devons avoir un accès Internet haute vitesse qui, malheureusement, n'est pas toujours disponible en milieu rural.

Par ailleurs, sans qu'il y ait nécessairement un aéroport dans chaque communauté, il faudrait que nous disposions de services aériens qui nous permettent d'aller une ou deux fois par mois dans les grands centres pour assister à des réunions et participer au développement. Ces deux éléments permettraient aux gens de vivre en milieu rural, dans nos communautés francophones, et de rester ouverts sur le reste du pays et sur le reste du monde.

L'Internet haute vitesse et le transport aérien sont deux éléments fondamentaux.

**M. Darrell Samson:** D'accord.

Mon collègue M. Godin vous a demandé de transmettre, par écrit, vos meilleures pratiques au Comité. J'aime bien cette idée.

Dans le document que vous nous transmettez, pourriez-vous ajouter un paragraphe sur les défis et les obstacles auxquels se heurtent nos communautés? Cela nous permettrait de réfléchir à des façons d'éliminer ces barrières et de trouver de meilleures solutions.

**Le président:** Merci, monsieur Samson.

Je cède la parole au deuxième vice-président du Comité, M. Mario Beaulieu, du Bloc québécois.

Monsieur Beaulieu, vous disposez de six minutes.

• (1705)

**M. Mario Beaulieu:** Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités.

Monsieur Deveau, vous avez parlé de l'importance du territoire, notamment par rapport à l'immigration.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**M. Kenneth Deveau:** L'immigration est un phénomène urbain, non seulement au Canada, mais partout.

Si on veut que l'immigration serve la francophonie canadienne, il faut élaborer des mesures pour favoriser l'immigration rurale. À cet égard, l'initiative des communautés francophones accueillantes est un outil intéressant. Au Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, nous misons sur la communauté francophone accueillante de Clare. Nous allons mettre sur pied une cohorte.

J'insiste sur l'importance d'une action réfléchie. Nous visons vraiment à mettre sur pied un projet pilote pour établir des pratiques exemplaires et les étendre au reste de la Nouvelle-Écosse et, grâce à nos partenaires au Réseau de développement économique et d'employabilité, à tout le pays.

**M. Mario Beaulieu:** Il serait donc bien de régionaliser l'immigration et de favoriser l'immigration dans les milieux ruraux.

Dites-vous cela parce que vous considérez que les communautés francophones sont davantage dans les milieux ruraux, ou parce que les milieux très urbains favorisent l'anglicisation?

**M. Kenneth Deveau:** Vous avez répondu à la question en la posant. C'est exactement cela.

Les communautés de souche dans tout le pays sont dans des régions rurales en perte de vitesse, généralement au profit des grands centres urbains.

Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le plus grand bassin de francophones est maintenant à Halifax. Les francophones d'Halifax y ont

emménagé à partir d'autres provinces, en grande partie du Québec, mais ils viennent aussi d'autres pays.

Halifax profite de façon démesurée de l'immigration francophone par rapport à Clare, à Inverness ou à Chéticamp. Nous cherchons donc à élaborer des solutions avec la province pour mieux répartir l'immigration francophone dans la province en encourageant l'immigration dans les communautés de souche, où la langue française a de meilleures chances de se maintenir.

**M. Mario Beaulieu:** Vous êtes donc d'accord avec Charles Castonguay, selon qui l'immigration dans des lieux où la proportion de francophones est plus élevée donne plus de chances aux immigrants de se franciser ou de maintenir leur identité francophone.

**M. Kenneth Deveau:** Tout à fait.

D'ailleurs, ils vont mieux s'intégrer. Cela dit, pour cela, il faut une masse critique. On ne peut pas le faire un immigrant à la fois. C'est pourquoi l'idée de la cohorte est vraiment importante. Les gens s'intègrent mieux en groupe que de façon individuelle.

Si on peut aider ces immigrants à s'établir dans des régions comme celle de la baie Sainte-Marie, où la vie se passe encore en français, on donnerait une meilleure chance à cette communauté de se maintenir, mais on donnerait aussi à ces personnes une meilleure chance de s'intégrer en faisant partie de la grande famille qu'est la francophone canadienne, bien sûr.

**M. Mario Beaulieu:** C'est rassurant de vous entendre, parce que la proposition de cibler certaines régions avait été mal reçue. Cela ne veut pas dire que nous voulons dépeupler les autres régions.

Le taux de transfert linguistique des francophones hors Québec augmente à chaque recensement. Considérez-vous qu'il devrait y avoir des mesures pour contrer cette tendance?

J'aimerais également revenir au thème de l'étude, soit le développement économique. Vous avez dit que la langue de travail était l'anglais. Est-il possible, selon vous, que la langue de travail soit le français en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick?

**M. Kenneth Deveau:** Dans certaines institutions, en particulier dans les établissements d'éducation, oui.

Je suis désolé, mais les clients des grands exportateurs de fruits de mer de la Nouvelle-Écosse sont partout sur la planète Terre. Les échanges commerciaux avec ces clients se font en anglais. Bien sûr, en coulisse, on se parle en français, mais le travail se fait en anglais. Je crois que cela va continuer ainsi.

Au moins, si ces investissements se font dans des communautés comme celle de la baie Sainte-Marie ou dans la péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire des communautés qui ont de réelles chances de survivre, on en sortira gagnant.

• (1710)

**M. Mario Beaulieu:** Ça souligne peut-être l'importance du développement économique des communautés francophones hors Québec. Au Québec, on observe que les entreprises ayant le français comme langue de travail ont souvent des propriétaires francophones. Il y a une corrélation assez importante. Alors, plus les gens d'affaires des communautés francophones hors Québec vont pouvoir développer leurs entreprises, plus on sera capable d'établir des milieux de travail qui fonctionnent en français.

**M. Kenneth Deveau:** Me permettez-vous de réagir à ça?

**M. Mario Beaulieu:** Je vous en prie.

**Le président:** Il vous reste 20 secondes.

**M. Kenneth Deveau:** Vous avez parfaitement raison. Il y a des domaines particuliers sur lesquels on devrait miser. Je pense notamment à la culture, à l'éducation et au tourisme. Par contre, dans d'autres domaines où il y a un positionnement dans les marchés internationaux, c'est le capital qui compte, et investir dans les régions où la langue a une chance de survie est un choix gagnant, à mon avis.

**Le président:** Merci, monsieur Deveau.

Monsieur Beaulieu, votre temps de parole est écoulé. Vous aurez peut-être l'occasion d'y revenir plus tard.

C'est maintenant le tour du NPD. Madame Ashton, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Niki Ashton:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins. Ce qu'ils nous ont dit aujourd'hui correspond mot pour mot aux préoccupations que nous entendons ici, chez nous, dans les communautés francophones du Manitoba. Ça reflète certainement ce que nous entendons de la part de la communauté urbaine de Saint-Boniface, mais ça reflète particulièrement les préoccupations des communautés rurales d'un bout à l'autre de notre province ainsi que dans les Prairies.

Je vous remercie de nous avoir fourni des recommandations aussi claires. Comme mes collègues le savent, ça fait presque trois ans que, à ce comité, je parle du besoin d'investir dans les services à la petite enfance et dans l'éducation. Personnellement, j'ai vécu mes propres difficultés à cet égard. Notre communauté compte une garderie francophone, mais, en raison de la pénurie de main-d'œuvre, je n'ai jamais réussi à y envoyer mes enfants. Lorsque le temps passe et que les parents n'ont pas d'autres options, ils finissent par envoyer leurs enfants dans le système anglophone et on les perd parfois pour toujours.

Je voudrais vous questionner tous les deux, en commençant par M. Desjardins.

Quelle est l'importance d'investir dans les services à la petite enfance? On sait qu'on a besoin d'infrastructures, c'est-à-dire de garderies, mais aussi de personnel pour prendre soin des enfants. À quel point est-il important que le gouvernement fédéral fasse des investissements stables à cet égard? À quel point ces investissements sont-ils essentiels à la rétention des jeunes familles dans nos communautés?

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** C'est fondamental à plusieurs égards.

Tout d'abord, on parle beaucoup de pénurie de main-d'œuvre. Cela dit, on doit aider les parents qui le veulent à accéder au marché du travail. À mon avis, les services à la petite enfance sont essentiels pour favoriser l'intégration et la rétention de ces personnes sur le marché du travail.

Deuxièmement, il y a souvent un défi sur le plan linguistique. La situation au Manitoba ressemble un peu à ce que nous vivons chez nous. Nous avons des options bilingues, mais ça veut souvent dire que l'anglais devient dominant. Voilà qui confirme l'importance d'avoir des services à la petite enfance en français. On dit qu'on va attraper l'anglais dans la rue et qu'on n'a pas besoin d'aller à la garderie ou à l'école pour l'apprendre. C'est fondamental.

Troisièmement, il y a la question de l'abordabilité des services de garde. Ce ne sont pas tous les parents qui peuvent se permettre de payer des frais extrêmement élevés pour envoyer leurs enfants à la garderie. Certains doivent, à regret, faire le choix de rester à la maison, que ce soit l'un des deux parents ou les deux. Parfois, ce sont des familles monoparentales. Ces parents ne le font pas par choix, mais tout simplement parce que les frais sont très élevés, en réalité.

Dans ce contexte, j'ajouterais un dernier élément: il faut que les gouvernements provinciaux soient à la table comme partenaires, parce que ce sont eux qui gèrent les fonds sur le terrain. Si, malgré les orientations données par le fédéral, les fonds ne sont pas gérés sur le terrain de manière à rendre véritablement accessibles les garderies francophones, on manque le coche.

• (1715)

**Mme Niki Ashton:** Merci beaucoup, monsieur Desjardins.

Je vais profiter du temps de parole qu'il me reste pour m'adresser à M. Deveau en abordant le sujet sous un autre angle.

Vous avez parlé du rôle essentiel des étudiants internationaux. On sait que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a annoncé, il y a quelques semaines, que le Canada allait réduire le nombre d'étudiants internationaux qu'il reçoit. Malheureusement, nous n'avons pas entendu de promesse disant qu'on accorderait une exemption aux établissements francophones. Les représentants de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne nous ont dit être très préoccupés par cette situation. Nos établissements et nos communautés dépendent des étudiants internationaux. Ce qui est très préoccupant, c'est que la communauté internationale a déjà entendu cette annonce et que des gens pensent déjà aller étudier ailleurs au lieu de venir au Canada.

Pouvez-vous nous faire part de votre point de vue et de vos recommandations? Selon vous, serait-il important d'avoir une exemption pour les étudiants qui poursuivront des études uniquement en français?

**M. Kenneth Deveau:** Je vais être très efficace: ma réponse est oui à tout ce que vous avez dit.

On sait qu'il y a un marché de l'éducation. On se sert des étudiants internationaux comme d'une valeur marchande, de façon un peu sournoise, dans certains établissements du Canada. Nous en connaissons des exemples. Ce n'est cependant pas le cas des universités et des collèges de langue française du Canada. C'est une partie intégrale de nos objectifs, comme société, en ce qui a trait à la survie de ces communautés, et même à leur développement.

La réponse à votre question est donc oui, absolument.

**Mme Niki Ashton:** Merci, monsieur Deveau.

Monsieur le président, combien de temps de parole me reste-t-il?

**Le président:** Vous avez tout juste dépassé votre temps de parole. Vous avez utilisé six minutes cinq secondes.

**Mme Niki Ashton:** D'accord.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, madame Ashton et monsieur Deveau.

Comme nous devons terminer la réunion à 17 h 30 pile, nous n'aurons pas le temps de faire au complet le prochain tour de questions. Je vais donc allouer quatre minutes de temps de parole au Parti conservateur et au Parti libéral et une minute — donc tout juste le temps de poser une bonne question — au NPD et au Bloc québécois.

Monsieur Dalton, vous avez la parole pour quatre minutes.

**M. Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Monsieur Desjardins, vous avez parlé de la définition des petites entreprises et ça m'a rendu un peu inquiet. Nous faisons beaucoup d'investissements et nous ne voulons pas gaspiller de l'argent. Nous voulons faire de notre mieux pour aider les entreprises francophones en situation minoritaire.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Quelle définition suggèreriez-vous pour décrire ce qui constitue une entreprise francophone? Que devrions-nous faire?

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** Nous parlions tantôt d'entrepreneurs francophones. Est-ce que c'est le gestionnaire ou est-ce que c'est le propriétaire? C'est l'élément à définir. Ça fait partie des défis.

Dans les communautés francophones en situation minoritaire, peu importe que le président, le propriétaire ou le gestionnaire d'une entreprise soit anglophone, si les employés peuvent fonctionner et travailler en français, il s'agit à mon avis d'une entreprise francophone, d'une certaine manière, puisque les francophones dans ces communautés peuvent y travailler.

J'ai souvent tendance à avoir une définition un peu plus large de ce qui constitue une entreprise francophone. Prenons l'exemple d'une entreprise multinationale qui va s'installer dans une communauté, mais qui va employer des personnes francophones de cette communauté. Même si elle vient d'Allemagne, elle permet aux gens de vivre et de travailler dans leur communauté en français. C'est dans ce contexte que, à mon avis, il faut avoir une définition assez générale.

**M. Marc Dalton:** Selon votre perspective, est-il avantageux de faire des investissements dans ces compagnies?

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** Absolument.

Autrefois, pour avoir un emploi, les gens étaient souvent obligés de s'exiler. Maintenant, quand une région connaît une activité économique, ils ont au moins le choix. Je ne condamnerai jamais quelqu'un qui veut aller ailleurs pour faire sa vie. Cependant, ce qui pose un sérieux problème, selon moi, c'est lorsque des gens veulent demeurer dans leur communauté — il s'agit souvent de communautés rurales francophones —, mais que le manque de possibilités ou de choix les oblige à aller ailleurs.

La présence d'une activité économique est bénéfique, qu'il s'agisse d'entrepreneurs locaux ou d'entreprises de l'extérieur qui viennent s'installer dans la communauté. Si on est capable de générer de l'activité économique qui crée des emplois de qualité, si je peux m'exprimer ainsi, donc des emplois permettant à des personnes de faire une belle vie, ça doit être applaudi.

• (1720)

**M. Marc Dalton:** Juste avant vous, un témoin a parlé de la crise du logement, qui cause des difficultés d'intégration des immigrants

en provenance non seulement de pays francophones, mais d'autres pays aussi.

Pour votre part, monsieur Deveau, vous avez parlé de l'importance des immigrants francophones pour la Nouvelle-Écosse et pour les Maritimes.

Sentez-vous cette tension chez vous? Êtes-vous en mesure d'aider les immigrants dans vos régions? Personnellement, je viens de Vancouver, et je sais qu'on rencontre cette difficulté. Pouvez-vous nous parler de ce défi?

**Le président:** Monsieur Dalton, il s'agit d'une excellente question, mais votre temps de parole est écoulé. Merci beaucoup.

Monsieur Serré, vous avez la parole pour quatre minutes.

**M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins, soit M. Deveau, de la Nouvelle-Écosse, et M. Desjardins, du Nouveau-Brunswick. Personnellement, je suis un fier Franco-Ontarien du Nord de l'Ontario. Vos commentaires me font sentir comme à la maison. D'ailleurs, je suis certain que nous avons des cousins et des cousines en commun. J'aime beaucoup les informations que vous avez données.

Mon temps de parole est court, mais j'aimerais poser une question en lien avec le rôle des provinces et des municipalités. Lorsqu'on parle de pénurie de main-d'œuvre, ça signifie aussi un manque de services en français, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation, qui sont de compétence provinciale. Il y a également des problèmes en ce qui concerne les services offerts en français dans le système juridique.

Avez-vous des recommandations précises à faire au Comité quant aux façons de travailler de plus près avec les provinces?

Plusieurs organisations nationales nous disent que, en situation minoritaire, c'est le fédéral qui doit intervenir. Nous sommes quand même des citoyens des provinces, et celles-ci ont un rôle à jouer.

Pensez-vous que les provinces devraient jouer un meilleur rôle pour soutenir la francophonie dans ces domaines?

**M. Kenneth Deveau:** Je vais essayer de répondre à la question.

En matière d'immigration, la situation en Nouvelle-Écosse est assez intéressante. D'un gouvernement à l'autre, il y a eu des engagements à cet égard, et même des partenariats entre le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, le ministère provincial responsable de l'immigration ainsi que d'autres acteurs du domaine de l'immigration afin de cibler des stratégies de développement de l'immigration francophone qui résolvent des problèmes plutôt que d'en créer. C'est un bel exemple à voir.

Le gouvernement fédéral a quand même un rôle important à jouer dans certains domaines, et nous le voyons en matière d'immigration. Or, du côté de la petite enfance, la Nouvelle-Écosse a rencontré des défis sur lesquels j'aimerais attirer votre attention. Les transferts de fonds visant la petite enfance n'ont pas nécessairement résolu les problèmes des francophones en Nouvelle-Écosse; dans certains cas, c'est peut-être même le contraire.

Je vous invite à nous appuyer et à appuyer notre province en matière de services à la petite enfance. On s'assure ainsi de protéger les services d'éducation à la petite enfance offerts en français en Nouvelle-Écosse.

**M. Marc Serré:** Monsieur Desjardins, voulez-vous ajouter quelque chose?

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** À l'échelle provinciale, ça dépend souvent des orientations et des priorités du gouvernement du jour. Je pense qu'on ne peut pas en arriver à une conclusion unique, qui s'applique uniformément à toutes les provinces et à toutes les régions.

Selon moi, il est essentiel que les trois ordres de gouvernement travaillent dans le même sens. On doit s'assurer que les services sont offerts, mais également que chacun y met du sien. Lorsqu'un ordre de gouvernement établit des priorités, mais que celles des autres ordres de gouvernement sont différentes, on n'aura malheureusement pas les résultats escomptés, dans la plupart des cas.

• (1725)

**M. Marc Serré:** Comme il ne reste que 20 ou 30 secondes à mon temps de parole, messieurs Deveau et Desjardins, je vous demanderais d'enrichir la réflexion du Comité en lui transmettant vos recommandations en ce qui concerne plus précisément les régions rurales.

Par ailleurs, avez-vous des recommandations à faire au gouvernement fédéral pour que Statistique Canada pose de meilleures questions afin d'obtenir des données sur les francophones? Je pense ici aux ayants droit, en effet, mais à d'autres choses aussi.

**Le président:** Merci, monsieur Serré. Nous y reviendrons à la fin de la séance.

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour une minute. Vous avez le temps de poser une bonne question.

**M. Mario Beaulieu:** Je vais essayer de poser ma question rapidement pour laisser le temps à nos invités d'y répondre.

On parle de l'importance d'avoir des services en français et des milieux de travail qui fonctionnent en français. Le projet de loi C-13, outre les dispositions qui s'appliquent à l'extérieur du Québec, a également édicté une loi qui est censée garantir ou, du moins, appuyer l'offre de services en français dans les entreprises de compétence fédérale au Québec.

Ne pensez-vous pas que le français devrait être la langue prédominante, sinon la langue commune, également au sein des institutions fédérales situées dans des territoires à plus forte concentration de francophones?

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** Je connais peut-être plus intimement la situation du Nouveau-Brunswick. Dans certaines régions du nord de la province, et même dans la région de Moncton, le français est la principale langue de travail au sein de certains ministères fédéraux. Par exemple, j'ai travaillé au siège social de Pêches et Océans Canada à Moncton, lorsque j'étais étudiant, et je parlais le plus souvent en français. Je suis également président de la coopération financière UNI. Il s'agit d'une caisse populaire où on parle français, puisqu'elle est assujettie à la Loi sur les banques.

**Le président:** Merci, monsieur Desjardins.

Merci, monsieur Beaulieu. J'ai un peu étiré la minute à laquelle vous aviez droit.

Madame Ashton, vous avez aussi la parole pour une minute.

**Mme Niki Ashton:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Desjardins, nous avons parlé de la pénurie de main-d'œuvre en éducation et du besoin d'enseignants, entre autres. Pensez-vous qu'il est essentiel de faire face à la pénurie de main-d'œuvre en éducation afin d'assurer le développement économique de nos communautés?

**M. Pierre-Marcel Desjardins:** C'est fondamental.

Il faut réaliser que les solutions prennent souvent du temps à se concrétiser. Il faut donc agir maintenant si on veut arriver à régler le problème d'ici quelques années. Appuyer les établissements d'éducation postsecondaire devient incontournable, à mon avis.

**Mme Niki Ashton:** Qu'en pensez-vous, monsieur Deveau?

**M. Kenneth Deveau:** Je suis tout à fait d'accord là-dessus. J'insiste sur ce dernier point: il est très important que ces enseignants soient formés au Canada ou qu'ils soient formés à nouveau en tenant compte du contexte canadien.

**Le président:** Merci à Mme Ashton et aux témoins.

Je suis désolé, mais j'ai la malheureuse tâche de devoir couper court aux discussions, parce que nous devons absolument lever la séance à 17 h 30. Des votes à la Chambre nous ont occasionné un peu de retard. C'est quelque chose qui arrive couramment au Parlement. Nous avons dû écouter de 15 minutes chacune des deux heures prévues pour la réunion.

Chers témoins, je vous remercie de vos témoignages. N'hésitez pas à nous communiquer par écrit des informations que vous voudriez ajouter. Elles auront autant de poids que votre témoignage verbal. Vous pouvez les faire parvenir à notre greffière, qui les fera parvenir aux membres du Comité.

Avant de terminer, j'aimerais souhaiter la bienvenue à une nouvelle membre permanente du Comité, soit Mme Annie Koutrakis, du Parti libéral.

Je vous remercie d'avoir accepté ce mandat de façon permanente.

**Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.):** Merci beaucoup. Je suis heureuse d'être parmi vous.

**Le président:** Je remercie aussi M. Majumdar d'être venu remplacer un collègue conservateur.

Merci, tout le monde.

La séance est levée.









Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>